

toire de Prizren ses approches naturelles; la nouvelle frontière qui sera fixée sur le terrain partira de la côté 729 au Sud de Godeni et à l'Est de Ciafa Prusit, dans la di direction Nord-Sud et rejoindra la frontière de 1913 au Sud de Vad, en passant par les côtes 1996 (Baistriku), 2381 (Korintnik) et 2512 (Nord-Est de Vad), et ne laissant à l'Est la limite du territoire occupé par le clan des Gora (d'après la carte au 1/200 mila e de l'Etat-Major autrichien du 23 janvier 1911, reproduite pour l'Institut géographique de l'armée italienne);

c) Dans la région à l'Ouest et au Sud-Est de Dibra, de manière à laisser entièrement en dehors du territoire albanais la route de Dibra à Struga et à assurer ainsi la liberté de communications économique de Dibra;

d) Dans la région de Lim, de manière à attribuer à l'Albanie la ville de Lim, et à assurer ainsi, en bordure du lac d'Ohrida, les communications économiques entre Elbasan et Koritza.

IV. — La Commission aura la faculté de s'adjoindre, à titre consultatif, des membres nommés respectivement par les Etats situés de part et d'autre de la ligne-frontière à tracer. Elle pourra prendre en considération les demandes formulées au nom